

PROCÈS-VERBAL

LE 8 AVRIL 2022

GRAND-SAULT

RÉUNION

Une réunion spéciale du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue à l'édifice municipal dans la salle Roland Lafrance à compter de 11h30 le vendredi, 8 avril 2022, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire adjoint:

Renaud Ouellette

Les conseillers :

David Raines

Joe Themens

Jean Maurice Gagnon

ainsi que le greffier Eric Gagnon et l'adjointe administrative, Sophie Marceau.

ORDRE DU JOUR

**Joe Themens / David Raines,**

**2022- 043    Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Adopté**

MOTIONS ET COMPTES RENDUS DES COMITÉS

Nomination – Stéphane Devost

**Joe Themens / Jean-Maurice Gagnon,**

**2022-044    Attendu que le conseil de la Ville de Grand-Sault a adopté divers arrêtés et modifications ayant trait à l'utilisation des terres et découlant de la Loi sur l'urbanisme, 2017, ch. 19; et,**

**Attendu que la Ville de Grand-Sault possède son propre service d'utilisation des terres et d'inspection des constructions depuis le 1er janvier 2015;**

**Attendu que la Ville de Grand-Sault à l'intention de permettre à certains employés du service d'utilisation des terres de la ville de Grand-Sault d'émettre des ordonnances à toute personne commettant une infraction à la Loi sur l'urbanisme et les arrêtés municipaux adoptés en vertu de cette loi;**

**Il est résolu que la Ville de Grand-Sault désigne Stéphane Devost à titre d'agent d'aménagement;**

**Il est résolu que Stéphane Devost soit autorisé, désigné et nommé en vertu de l'autorité municipale de Grand-Sault d'écrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom du conseil pour assurer l'exécution des arrêtés découlant de la Loi sur l'urbanisme à l'intérieur des limites administratives de la ville de Grand-Sault;**

**Il est également résolu que la nomination ci-dessus comprend les articles suivants : 133, 134, 138 et 139 de la Loi sur l'urbanisme afin de pénétrer sur la propriété, de demander des ordonnances de la Cour du Banc de la Reine, et de commencer des procédures en Cours Provinciale;**

**Il est en plus résolu que la personne nommée soit autorisée à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre les procédures jugées souhaitables pour assurer la conformité avec les arrêtés enfreints sur approbation du conseil municipal;**

**Il est en plus résolu que les autorisations, désignations et nominations ci-dessus continuent tant qu'elles ne soient pas limitées ou résiliées par le conseil. Adopté.**

Agents d'exécution des arrêtés

Joe Themens / David Raines,

**2022-045** Que le conseil municipal de Grand-Sault nomme Stephane Devost en tant qu'agent d'exécution de l'arrêté 56, Un arrêté relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques, et que l'agent d'exécution soit habilité à prendre les mesures et à exercer les pouvoirs et les fonctions énoncés dans l'arrêté municipal et dans la loi sur la Gouvernance locale qu'il estime nécessaire à l'inspection des lieux et à l'application des dispositions de l'arrêté 56.

**Il est également résolu que la nomination ci-dessus comprend les paragraphes 144, 151, 152, 157 et 158 de la loi sur la Gouvernance locale.**

**Il est en plus résolu que la personne nommée soit autorisée à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre les procédures jugées souhaitables pour assurer la conformité avec l'arrêté 56 sur approbation du conseil municipal.**

**Il est en plus résolu que les autorisations, désignations et nominations ci-dessus continuent tant qu'elles ne soient pas limitées ou résiliées par le conseil. Adopté**

AUTRES – interventions du conseil. Du public et les médias

Robert Godbout demande si ces résolutions signifient que le poste d'agent d'urbanisme d'Eric est remplacé? Le greffier explique qu'en raison d'un congé de maladie présentement au Service d'utilisation des terres, il n'y a personne pour approuver les plans de lotissement, donc la raison de la réunion spéciale est pour nommer un employé supplémentaire.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

David Raines / Jean-Maurice Gagnon, propose la clôture de la réunion à 11h42. Adopté

---

Renaud Ouellette  
Maire adjoint

---

Eric Gagnon  
Greffier